

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

Promouvoir une écologie positive**P3****Déployer des services de transport en proximité****T303**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code des transports et notamment les articles L1231-1 et suivants L3111-7 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au titre de la décision modificative 2024-2, d'une dotation de 821 500 euros d'autorisations d'engagement au titre du programme T303 "Déployer des services de transports en proximité",

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 821 500 euros pour la prise en charge des dépenses au titre du programme T303 « Déployer des services de transports en proximité ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs